

2. La Direction de la coopération pour le développement (DCD)

Le CAD s'appuie sur la Direction de la coopération pour le développement (DCD) qui est l'une de la douzaine de directions de substance que compte l'OCDE. La mission de la DCD est d'aider les Membres à améliorer la formulation et la coordination de leurs politiques et leurs systèmes d'information dans le domaine du développement. Ce faisant elle contribue aux travaux du CAD aussi bien que de l'Organisation dans son ensemble. Cependant, la relation qui l'unit au Comité qu'elle sert est si étroite que la DCD est souvent confondue avec le CAD lui-même.

- Le Bureau du directeur supervise le travail d'une quarantaine d'administrateurs, aidés par des agents de soutien, qui sont répartis entre les services suivants :

- La **Division des examens des politiques d'aide**, qui assure le suivi des programmes d'aide des Membres du CAD, ainsi que des donateurs non membres, et gère le processus des examens de l'aide.

- La **Division de la mobilisation des ressources et du développement du secteur privé**, qui s'occupe de l'ensemble des questions de financement du développement et suit l'évolution de tous les apports de ressources aux pays en développement, qu'il s'agisse de crédits à l'exportation, de prêts bancaires ou d'investissements directs ; elle s'emploie aussi à établir des codes déontologiques dans des domaines tels que l'aide liée ou l'association de l'aide à des crédits commerciaux.

- La **Division de la gestion stratégique de la coopération pour le développement**, qui

couvre une vaste gamme de questions, telles que les stratégies sectorielles. On y traite de la population, de l'éducation, l'environnement, de la santé, de la coopération technique, du développement participatif et de la bonne gestion des affaires publiques, de la prévention des conflits, de la problématique homme-femme et des mesures (notamment l'évaluation) visant à améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement.

- La **Division des systèmes statistiques**, qui élabore les statistiques relatives aux apports globaux d'aide et d'autres ressources et en établit une ventilation par catégorie d'apports, degré de libéralité, secteur et pays de destination.

- Le Secrétariat du **Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle** (PARIS21), Consortium créé en 1999 pour renforcer les capacités statistiques, des pays pauvres en particulier. Les organismes fondateurs en sont les Nations Unies, l'OCDE, la Banque mondiale, le FMI et la CE.

La Direction entretient des relations de travail étroites avec d'autres organes de l'OCDE qui traitent également d'aspects liés au développement, notamment :

- Le Centre de développement, point de convergence à l'OCDE des études sur les questions de développement.

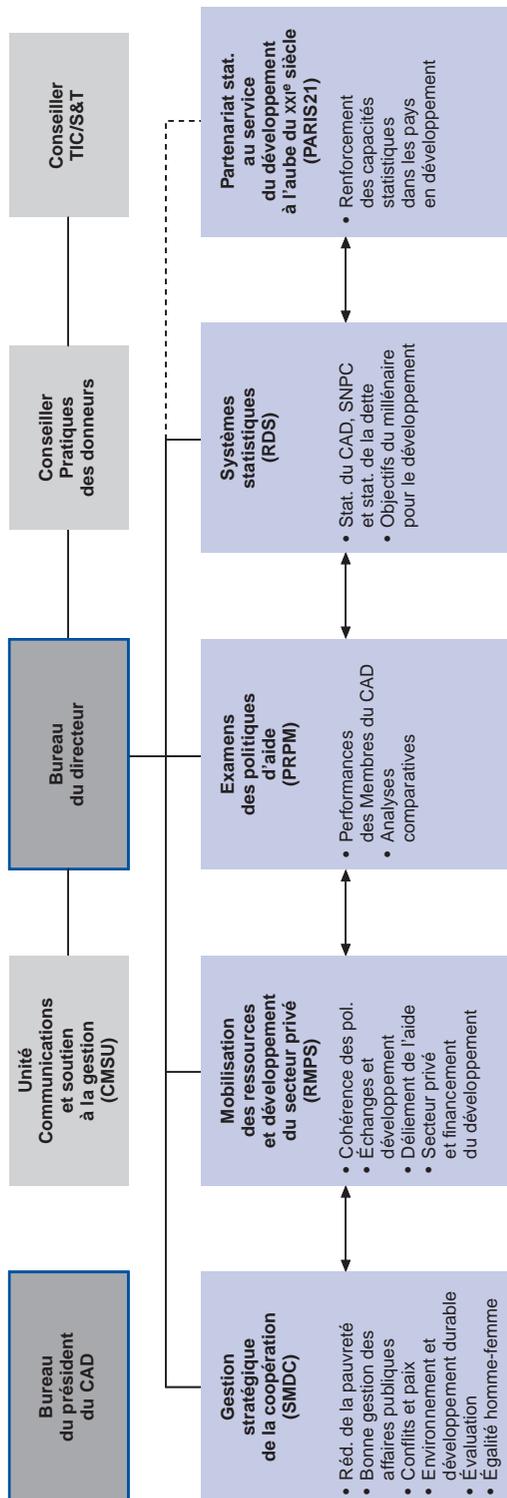
- Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, qui sert de relais entre le Nord et le Sud de même qu'entre le secteur privé et le secteur public.

- Le Centre pour la coopération avec les non-membres, instance de dialogue avec les économies en transition et les économies de marché émergentes et avec certains pays en développement.

La DCD travaille aussi en étroite collaboration avec d'autres directions de l'OCDE sur

des questions d'intérêt commun, par exemple les échanges, l'environnement ou la corruption dans les transactions internationales. La question générale de l'interdépendance entre les pays de l'OCDE et les pays en développement mobilise par ailleurs activement l'attention permanente de tous les services de l'Organisation.

Structure de la Direction de la coopération pour le développement



Personnel de la Direction de la coopération pour le développement

Bureau du Directeur

Michael ROESKAU, Directeur
 Richard CAREY, Directeur adjoint
 Wendy STOKLE, Assistante du directeur
 Kerry BURNS Assistante du directeur adjoint
 Coordinatrice, Rapport de la Coopération pour le développement

Conseillers auprès du Bureau du directeur

Fred ROOS, Conseiller, Pratiques des donateurs (détaché)
 Ichiro TAMBO, Conseiller, Science et Technologie (détaché)
 Technologies de la communication et de l'information ; Science et technologie
 Simon MIZRAHI, Administrateur, Pratiques des donateurs
 Rebecca EDWARDS, Assistante, Pratiques des donateurs
 Assistante, Science et Technologie (poste à pourvoir)

Communications et soutien à la gestion (CMSU)

Roberta BENSKY, Chef de l'unité
 Karen BLAISE, Assistante, Administration
 Susana GARCIA-LORENZO, Assistante, Publications et Communications
 John NOONAN, Assistant, Réunion et documents
 Claudine WASTL, Assistante, Documents
 Cathy ROZZANELLI, Assistante, Documents

Division de la gestion stratégique de la coopération pour le développement (SMDC)

Paul ISENMANN, Chef de division
 Maria CONSOLATI, Assistante du Chef de division

Aide au développement, environnement et développement durable

Rémi PARIS, Administrateur principal
 Georg CASPARY, Administrateur
 Maria CONSOLATI, Assistante

Bonne gouvernance, renforcement des capacités et prévention des conflits

Massimo TOMMASOLI, Administrateur principal
 Monique BERGERON, Administrateur, Gouvernance
 Francesca COOK, Administrateur, Prévention des conflits
 Lisa WILLIAMS, Administrateur, Prévention des conflits
 Marcia BYSTROM, Assistante

Évaluation et efficacité de l'aide

Hans LUNDGREN, Conseiller, Efficacité de l'aide
 Monique BERGERON, Administrateur
 Carola MIRAS, Assistante

Réduction de la pauvreté et développement social

Dag EHRENPREIS, Conseiller principal, Réduction de la pauvreté (détaché)
 Stéphanie BAILE, Administrateur principal
 Raundi HALVORSON-QUEVEDO, Administrateur
 Jean LENNOCK, Consultante, Pauvreté et santé (détachée)
 Julie SEIF, Assistante

Égalité homme-femme

Francesca COOK, Administrateur
 Carola MIRAS, Assistante

Division de la mobilisation des ressources et développement du secteur privé (RMPS)

William NICOL, Chef de division
Isabelle HERNAEZ POZO, Assistante du Chef de division
Leila ATTALAH, Assistante de division

Mobilisation des ressources et secteur privé

Carol GABYZON, Administrateur

Cohérence des politiques/Déliement de l'aide

Franciscus LAMMERSEN, Administrateur principal

Cohérence des politiques/Renforcement des capacités commerciales

Ebba DOHLMAN, Administrateur

Analyse statistique et modérateur

Ann GORDON, Assistante statisticienne principale

Division des examens des politiques d'aide (PRPM)

Hunter MCGILL, Chef de division (*depuis mars 2002*)
Madeleine PARIS-IDIL, Assistante du Chef de division
Assistante de Division (poste à pourvoir)
Kaori MIYAMOTO, Administrateur principal, Chef de section
James HRADSKY, Administrateur principal, Chef de section
Sean CONLIN, Administrateur principal (détaché)
Michael LAIRD, Administrateur
Marjolaine NICOD, Administrateur

Division des systèmes statistiques (RSD)

Brian HAMMOND, Chef de division
Ann LUCAS-ZIMMERMAN, Assistante du Chef de division
Amanda GAUTHERIN, Assistante

Statistiques du CAD

Simon SCOTT, Administrateur principal
Yasmin AHMAD, Administrateur
Aimée NICHOLS, Assistante, Traitement des données
Rudolphe PETRAS, Assistant, Traitement des données et apports privés

Système de notification des pays créanciers

Jean-Louis GROLLEAU, Administrateur principal
Julia BENN, Administrateur
Valérie GAVEAU, Assistante, Applications/Publications
Virginia BRAUNSTEIN, Assistante statisticienne
Cécile SANGARE, Assistante

Statistiques de la dette extérieure

Deborah GUZ, Administrateur, SNPC/Secteur privé
Jean KERTUDO, Consultant
Frédérique LANG, Assistante, Traitement des données/demandes d'information
Florence MAUCLERT, Assistante statisticienne

Soutien au traitement de l'information et portail du développement

Marc TOCATLIAN, Administrateur

Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle (PARIS21)

Antoine SIMONPIETRI, Responsable (détaché)
Bahjat ACHIKBACHE, Consultant principal (détaché)
Mary STRODE, Consultante principale (détachée)
Jennifer GALLELLI, Assistante
Sandra MIGDAL, Assistante, Administration

Glossaire des principaux termes et concepts

(Les termes en MAJUSCULES renvoient aux entrées à consulter).

AIDE : Dans la présente publication, le terme « aide » désigne uniquement les apports qui peuvent être considérés comme une AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ou une AIDE PUBLIQUE.

AIDE NON LIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui peuvent être effectués en totalité et librement dans la quasi-totalité des pays.

AIDE PARTIELLEMENT DÉLIÉE : Aide publique au développement (ou aide publique) servant à financer des achats de biens et services qui doivent être affectés soit dans le pays donneur soit parmi un groupe restreint d'autres pays, lequel doit toutefois comprendre la quasi-totalité des pays bénéficiaires. L'aide partiellement déliée est soumise aux mêmes règles de discipline que les CRÉDITS D'AIDE LIÉE et le FINANCEMENT MIXTE.

AIDE PUBLIQUE : Apports qui répondraient aux critères d'inclusion dans l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, mais dont les bénéficiaires figurent à la partie II de la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES).

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT : Prêts ou dons accordés aux pays et territoires figurant dans la partie I de la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (pays en développement) :

- Par le secteur public.

- Dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie.

- A des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ doit être d'au moins 25 %).

Outre les apports financiers, l'aide englobe la COOPÉRATION TECHNIQUE. Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. Pour le traitement des remises de dettes au titre de prêts initialement accordés à des fins militaires, voir plus loin les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

AMORTISSEMENT : Remboursements du principal d'un prêt. Ne comprend pas les versements d'intérêts.

APPORT ASSIMILABLE A UN DON : Transaction pour laquelle le pays donneur conserve le droit formel au remboursement mais a exprimé dans son engagement l'intention de conserver le produit du remboursement dans le pays emprunteur pour l'y utiliser au profit de ce pays.

APPORTS NETS : Montant total des versements effectués au cours d'un exercice comptable, déduction faite des remboursements de principal sur les prêts en cours, hors intérêts.

APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ : Apports aux conditions du marché financés par le secteur privé (c'est-à-dire variation des actifs privés à long terme détenus par les résidents du pays auteur de la notification) et dons privés (c'est-à-dire **dons d'organisations non gouvernementales**, nets des subventions reçues du secteur public). Dans les présentations axées sur

l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires, les apports aux conditions du marché sont ventilés comme suit :

- **Investissement direct** : Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES). La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme, dans laquelle l'investisseur direct exerce une influence notable sur la gestion de l'entreprise, du fait qu'il en détient au moins 10 % du capital, ou l'équivalent sous forme de droits de vote ou autres moyens de contrôle. Dans la pratique, la valeur d'un investissement direct est donnée par la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite société-mère.

- **Prêts bancaires internationaux** : Prêts nets aux pays figurant sur la Liste des bénéficiaires de l'aide, consentis par des banques commerciales appartenant à la zone de notification à la Banque des règlements internationaux, laquelle inclut la plupart des pays de l'OCDE et des centres financiers offshore (Antilles néerlandaises, Bahamas, Bahreïn, Hong-Kong (Chine), îles Caïmanes et Singapour), hors prêts aux banques situées dans les mêmes centres financiers offshore. Les prêts consentis par les autorités monétaires centrales sont exclus. Les obligations et les prêts bancaires garantis sont inclus dans ces présentations sous la rubrique AUTRES APPORTS PRIVÉS ou EMPRUNTS OBLIGATAIRES (voir ci-dessous).

- **Emprunts obligataires** : Émissions nettes d'obligations internationales par les pays figurant sur la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD.

- **Autres apports privés** : Essentiellement acquisitions notifiées de titres émis par des entreprises de pays bénéficiaires de l'aide.

Dans les présentations axées sur les sorties de fonds des pays donateurs, les apports du secteur privé autres que les investissements directs renvoient uniquement aux prêts ayant une échéance supérieure à un an et sont généralement ventilés entre les éléments suivants :

- **Crédits privés à l'exportation** : Voir CRÉDITS A L'EXPORTATION.

- **Titres d'organismes multilatéraux** : Opérations du secteur privé bancaire et non bancaire portant sur des obligations, titres de créances, etc., émises par des institutions multilatérales.

- **Investissements bilatéraux de portefeuille et autres** : Englobent des prêts bancaires ainsi que les achats d'actions, d'obligations et de biens immobiliers.

APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES : Dans l'apport de ressources aux pays bénéficiaires de l'aide (voir le tableau I de l'annexe statistique) sont inclus, outre le FPD, les CRÉDITS A L'EXPORTATION publics et privés et les opérations à court ou à long terme du secteur privé (voir APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ). Le total de ces ressources est mesuré net des paiements d'amortissement et des capitaux rapatriés par les investisseurs privés. Les apports **bilatéraux** sont ceux consentis directement par un pays donneur à un pays bénéficiaire de l'aide. Les apports **multilatéraux** sont ceux qui sont acheminés par l'intermédiaire d'une organisation internationale ayant des activités dans le domaine du développement (comme la Banque mondiale ou le PNUD). Les tableaux où figure l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires recensent les apports des organismes

multilatéraux à ces pays et non les contributions que lesdits organismes ont reçues des donateurs.

AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP) : Apports financés par le secteur public au profit de pays figurant sur la Liste des bénéficiaires de l'aide qui ne répondent pas aux critères de définition de l'aide publique au développement ou de l'aide publique, soit parce que leur objectif principal n'est pas le développement, soit parce qu'ils comportent un élément de libéralité inférieur à 25 %.

BILATÉRAL : Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

CAD (COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT) : Comité de l'OCDE qui traite des questions de coopération pour le développement. On trouvera en frontispice de ce volume la description de ses objectifs et la liste de ses Membres.

CENTRES FINANCIERS OFFSHORE : Pays ou territoires dont les institutions financières traitent essentiellement avec des non-résidents.

COOPÉRATION TECHNIQUE : Englobe *a)* les subventions à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger, et *b)* les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses relatives aux projets et programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant

que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

CRÉANCE : Droit d'un créancier au remboursement d'un PRÊT ; par extension, le prêt soi-même ou son encours.

CRÉDITS A L'EXPORTATION : PRÊTS accordés pour les besoins du commerce extérieur et qui ne sont pas matérialisés par un instrument négociable. Ces crédits peuvent être octroyés par le secteur public ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, ils peuvent être assortis d'une garantie publique.

CRÉDITS D'AIDE LIÉE : PRÊTS, crédits ou montages de FINANCEMENT MIXTE d'origine publique ou bénéficiant d'un soutien public, servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires de l'aide. Les crédits d'aide liée sont soumis à certaines règles de discipline en ce qui concerne le niveau de concessionnalité, les pays auxquels ils peuvent être accordés et l'utilité pour le développement, de façon à éviter que des fonds d'aide soient utilisés pour des projets qui seraient commercialement viables moyennant un financement aux conditions du marché et à s'assurer que les pays bénéficiaires reçoivent la meilleure contrepartie possible de l'argent dépensé. Pour plus de précisions, se reporter aux **Rapports sur la coopération pour le développement** 1987 (pp. 204-208) et 1992 (pp. 11-13).

COURT TERME : S'entend des prêts d'une durée inférieure ou égale à un an.

DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT : Voir ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ.

DONS : Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

ÉCHÉANCE : Date à laquelle est dû le dernier remboursement d'un prêt ; par extension, durée de vie de ce prêt.

ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ : Cette notion rend compte des *conditions financières* d'un engagement : taux d'intérêt, ÉCHÉANCE et différé d'amortissement (délai jusqu'au premier remboursement de principal). Elle mesure la libéralité d'un prêt, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de l'investissement domestique, c'est-à-dire du coût d'opportunité pour le donneur de mettre les fonds à la disposition du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 % ; il est de 100 % pour un don ; pour un prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes. Pour obtenir l'*équivalent don* d'un prêt, il suffit de multiplier sa valeur nominale par son élément de libéralité (voir NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ). (Note : la notion d'élément de libéralité ne s'applique pas aux opérations réalisées par les banques multilatérales de développement à des conditions non libérales, c'est-à-dire dans le cadre de leurs « guichets non libéraux ».)

ENGAGEMENT : Obligation ferme, exprimée par écrit et appuyée sur les fonds nécessaires, prise par un donneur public de fournir une aide déterminée à un pays

bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux s'expriment par le montant total du transfert prévu, quel que soit le temps nécessaire pour achever les versements. Les engagements vis-à-vis d'organisations multilatérales correspondent à la somme i) des versements éventuellement effectués au cours de l'année considérée qui n'avaient pas antérieurement été notifiés sous forme d'engagements ; et ii) des versements prévus au cours de l'année suivante.

FINANCEMENT MIXTE : Conjugaison d'aide publique au développement, sous forme de dons ou de prêts, avec tout autre financement pour constituer une enveloppe financière. Les financements mixtes sont assujettis aux mêmes critères de concessionnalité, d'utilité pour le développement et concernant les pays bénéficiaires auxquels ils peuvent être accordés, que les CRÉDITS D'AIDE LIÉE.

FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD) : Ce concept, qui sert à mesurer les apports de ressources aux pays bénéficiaires, couvre a) l'APD bilatérale, b) les dons et les prêts au développement, assortis ou non de conditions libérales, consentis par les institutions financières multilatérales, et c) les autres apports du secteur public jugés contribuer au développement (y compris les prêts de refinancement) mais dont l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

LISTE DU CAD : Voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES.

LONG TERME : Se dit des prêts dont la durée est, à l'origine ou après prorogation, supérieure à un an.

NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ : Indicateur de la « libéralité » d'un crédit rendant compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport au taux du marché (voir aussi ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ). Techniquement, il est donné par la différence entre la valeur nominale d'un CRÉDIT D'AIDE LIÉE et la valeur du service de la dette à la date du décaissement, calculée au taux d'actualisation applicable à la monnaie de la transaction et exprimée en pourcentage de la valeur nominale.

NON DÉCAISSÉS : Montants engagés mais non encore dépensés. Voir aussi ENGAGEMENT, VERSEMENT.

ORGANISMES MULTILATÉRAUX : Dans les statistiques du CAD, cette appellation recouvre les institutions internationales ayant pour membres des États, qui consacrent la totalité ou une grande partie de leurs activités au développement et aux pays bénéficiaires de l'aide. Ils englobent les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, banques régionales de développement, par exemple), les organismes des Nations Unies et certains groupements régionaux (certains organismes de la Commission européenne ou certaines organisations arabes, par exemple). La contribution d'un Membre du CAD à un organisme de ce genre est qualifiée de multilatérale dès lors qu'elle se fonde avec les contributions des autres membres de l'organisme et que celui-ci décide seul de l'affectation de ces ressources. Sauf indication contraire, les souscriptions au capital des banques multilatérales de développement sont présentées sur la base des **dépôts**, c'est-à-dire pour le montant de la lettre de crédit ou de l'instrument négociable correspondant et à la date du dépôt de cet instrument. Peu de données sont disponibles sur la base des **encaissements**, c'est-à-

dire des montants tirés à diverses dates par l'organisme sur l'instrument déposé.

PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES : La Liste des bénéficiaires de l'aide, établie par le CAD, et utilisée pour les statistiques dans cet ouvrage, est reprise à la fin du volume. On trouvera plus loin, dans les « Notes sur les définitions et questions de mesure », des détails sur les modifications récemment apportées à cette liste. Depuis le 1^{er} janvier 2000, la partie I de la Liste comprend les catégories suivantes (le terme « pays » comprend les territoires) :

- **PMA** : Pays les moins avancés. Groupe défini par les Nations Unies. Sont classés dans ce groupe, les pays qui se situent en dessous de seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. En cas de modification du groupe des PMA, une mise à jour est immédiatement apportée à la Liste du CAD.
- **Autres PFR** : Autres pays à faible revenu. Ce groupe comprend tous les pays, autres que les PMA, dont le PNB par habitant était inférieur ou égal à 760 dollars en 1998 (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale).
- **PRITI** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce sont les pays dont le PNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 761 et 3 030 dollars en 1998. Les pays qui appartiennent à la fois aux PMA et aux PRITI sont montrés en tant que PMA, et non en tant que PRITI.

PRITS : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce sont les pays dont le PNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 3 031 et 9 360 dollars en 1998.

PRÉ : Pays à revenu élevé. Ce sont les pays en développement dont le PNB par habitant (sur la base de l'Atlas) était supérieur à 9 360 dollars en 1998.

La partie II de la Liste comprend les « Pays en transition ». Elle inclut : i) les pays les plus avancés d'Europe centrale et orientale et les plus avancés des nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique ; et ii) les pays en développement les plus avancés. Voir aussi AIDE PUBLIQUE.

PRÊTS : Transferts qui impliquent un remboursement. Seuls les prêts d'une durée de plus d'un an sont inclus dans les statistiques du CAD. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts déduction faite des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Par conséquent, lorsqu'un prêt est entièrement remboursé, son effet sur les apports totaux nets est nul sur l'ensemble de la durée du prêt.

RÉAMÉNAGEMENT (ou RESTRUCTURATION) DE LA DETTE : Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une **remise de la dette** (extinction du prêt) ou d'un **rééchelonnement** passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement soit par l'octroi d'un nouveau prêt de **refinancement**. Voir aussi les « Notes sur les définitions et questions de mesure », ci-après.

TRANSFERTS NETS : Dans les statistiques du CAD, les apports nets déduction faite des paiements d'intérêts.

VERSEMENT : Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services ; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de biens et de services, évalués à leur coût pour le donneur. Dans le cas d'activités réalisées dans le pays donneur telles que programmes de formation, d'administration ou de sensibilisation du public, le versement est considéré comme effectué lorsque les fonds ont été transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être comptabilisés **bruts** (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou **nets** (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

VOLUME (termes réels) : Les chiffres sur les apports fournis dans la présente publication sont exprimés en dollars des EU. Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, certains chiffres sont donnés à prix et taux de change constants, par rapport à une année de référence précise. Autrement dit, un ajustement a été opéré pour tenir compte à la fois de l'inflation de la monnaie du donneur entre l'année considérée et l'année de référence et des variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période. On trouvera dans l'annexe statistique un tableau récapitulatif des facteurs de conversion (déflateurs) à appliquer pour convertir en dollars de l'année de référence (« prix constants ») tous les chiffres exprimés en dollars courants dans le Rapport (tableau 36).

Notes sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le Rapport a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

Modification du concept d'APD et de la portée du PNB/RNB

Si la définition de l'aide publique au développement ne s'est pas modifiée depuis plus de vingt-cinq ans, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), de la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donateurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les Membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce

pays, chiffre (184 millions de dollars) qui représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie à la fin des années 80, étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables quinze ans auparavant*.

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le nouveau Système de comptabilité nationale (SCN) préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/PNB des donateurs. A titre d'exemple, les rapports APD/PNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 1990. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement affiché un recul, mais moins important – entre 2 et 4 %. Tous les pays Membres du CAD se fonderont sur le nouveau SCN pour l'établissement de leurs données relatives à l'année 2000.

Pays bénéficiaires pris en compte

Au cours des dix dernières années, les pays et groupes de pays suivants ont été ajoutés à la Liste des bénéficiaires de

* S. Scott, « Some Aspects of the 1988/89 Aid Budget », dans *Quarterly Aid Round-up*, n° 6, AIDAB, Canberra, 1989, pp. 11-18.

l'APD aux dates indiquées : les communautés noires d'Afrique du Sud (1991, maintenant désignées par le simple libellé Afrique du Sud) ; le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan (1992) ; l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan (1993) ; les zones sous administration palestinienne (1994), le Moldova (1997). L'Érythrée, qui faisait anciennement partie de l'Éthiopie, est considérée comme un pays distinct depuis 1993. Pour leur part, les Territoires des îles du Pacifique anciennement sous tutelle des États-Unis, ont été remplacés au fil du temps par leurs États successeurs, à savoir les États fédérés de Micronésie et des îles Marshall (1992) et les îles Mariannes du Nord et Palau (1994).

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la Liste des bénéficiaires de l'APD : Portugal (1991) ; Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Saint-Pierre et Miquelon (1992) ; Grèce (1994).

Depuis 1993, plusieurs PECO/NEI en transition sont inclus dans la partie II de la nouvelle Liste des bénéficiaires de l'aide (cette liste est reproduite à la fin du présent ouvrage). L'aide consentie aux pays de la partie II est comptabilisée dans « l'aide publique » et non dans l'APD. Pour éviter des chevauchements, la partie II de la nouvelle Liste ne comprend pas les PECO/NEI classés dans les bénéficiaires de l'APD.

A compter de 1996, les pays à revenu élevé suivants ont été reclassés de la partie I à la partie II de la Liste : Bahamas, Brunei, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Singapour. A partir de 1997, sept autres pays à revenu élevé ont été transférés dans la partie II, à savoir : Bermudes, îles Caïmans, Chypre, îles Falkland, Hong-Kong (Chine), Israël et Taipei chinois.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, les pays et territoires suivants ont été transférés à la partie II : Antilles néerlandaises, Aruba, Corée, Gibraltar, Libye, Macao, Mariannes du Nord, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Vierges (RU). La Liste sera modifiée en 2001 pour refléter le fait que le Sénégal a été transféré dans le groupe des PMA, et une nouvelle révision sera opérée en 2002.

Les chiffres de l'aide totale aux pays de la partie I (APD) et aux pays de la partie II (AP) renvoient à la Liste des bénéficiaires pour l'année correspondante. Lorsqu'un pays est ajouté ou supprimé d'un groupe de revenu de la partie I, les totaux relatifs aux groupes affectés sont ajustés rétroactivement afin de rendre aussi bonne que possible la comparabilité dans le temps sur la base de la liste en vigueur.

Pays donateurs

L'Espagne et le Portugal ont adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992 et la Grèce en 1999. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau Membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/PNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au PNB, que ceux des donateurs de plus longue date.

Traitement des remises de dettes

Le traitement de l'**annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD**

a varié ces dernières années. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement accordées à des fins **militaires** peut être comptabilisée dans les autres apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des **crédits à l'exportation**) comptabilisées dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD comme elle l'était jusqu'en 1989.

L'incidence de ces décisions sur les chiffres de l'APD peut se résumer de la façon suivante :

a) APD des pays : l'annulation de toute dette non issue de l'APD est comptabilisable au titre de l'APD jusqu'en 1992 inclus. Depuis 1993, les remises de dettes militaires ne peuvent plus être comptabilisées que dans les AASP.

b) APD totale du CAD : résulte de la somme des APD notifiées par les pays, à l'exclusion des éléments suivants :

- 1990 : 1.2 milliard de dollars de dettes militaires annulées par les États-Unis et 334 millions de dollars de créances issues de crédits à l'exportation et de prêts à l'ajustement structurel annulées par divers pays.
- 1991 : 1.9 milliard de dollars de dettes militaires annulées par les États-Unis et 28 millions de dollars de dettes au titre de crédits à l'exportation.
- 1992 : 894 millions de dollars de dettes militaires annulées par les États-Unis et 975 millions de dollars de dettes annulées par divers pays issues de crédits à l'exportation annulées par divers pays.

L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD ne donne pas lieu à un nouveau versement net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

Année utilisée pour le calcul des données

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD - 1^{er} janvier 2000

Partie I : Pays et territoires en développement (Aide publique au développement)					Partie II : Pays et territoires en transition (Aide publique)	
PMA	PFR (PNB par habitant < \$760 en 1998)	PRIT1 (PNB par habitant \$761-\$3 030 en 1998)	PRITS (PNB par habitant \$3 031-\$9 360 en 1998)	PRE (PNB par habitant > 9 360 en 1998) ¹	PECO et NEI	Pays et territoires en développement plus avancés
Afghanistan	* Arménie	Afrique du Sud	* Ouzbékistan	Botswana	Malte ¹	* Bélarus
Angola	* Azerbaïdjan	* Albanie	Papouasie- Nlle-Guinée	Brésil	Slovénie ¹	* Bulgarie
Bangladesh	Cameroun	Algérie	Paraguay	Chili		* Estonie
Bénin	Chine	Belize	Pérou	Cook, Iles		* Hongrie
Bhoutan	Congo, Rép.	Bolivie	Philippines	Croatie		* Lettonie
Burkina Faso	Corée,	Bosnie- Herzégovine	Sri Lanka	Gabon		* Lituanie
Burundi	Rép. dém.	Colombie	St-Vincent et Grenadines	Grenade		* Pologne
Cambodge	Côte d'Ivoire	Costa Rica	Suriname	Liban		* Rép. slovaque
Cap-Vert	Ghana	Cuba	Swaziland	Malaisie		* Rép. tchèque
Centrafricaine, Rép.	Honduras	Dominicaine, Rép.	Syrie	Maurice		* Roumanie
Comores	Indonésie	Dominique	Thaïlande	* Mayotte		* Russie
Congo, Rép. dém.	Kenya	Égypte	* Tokelau	Mexique		* Ukraine
Djibouti	* Kirghize, Rép.	El Salvador	Tonga	Nauru		
Érythrée	* Moldova	Équateur	Tunisie	Palaos, Iles		
Éthiopie	* Nicaragua	Fidji	* Wallis et Futuna	Panama		
Gambie	Nigeria	* Géorgie	Yougoslavie, Rép. fédérale	* Ste-Hélène		
Guinée	Pakistan	Guatemala	Zones sous administration palestinienne	Trinité et Tobago		
Guinée équatoriale	Sénégal ²	Guyana		Turquie		
Haïti	* Tadjikistan	Irak		Uruguay		
Kiribati	* Timor oriental	Jamaïque		Venezuela		
Laos	* Turkménistan	Jordanie				
Lesotho	Zimbabwe	* Kazakhstan				
Liberia		Macédoine (ex-Rép. yougoslave)				
Madagascar		Maroc				
Malawi		Marshall, Iles				
Maldives		Micronésie, États fédéraux				
Mali		Namibie				
Mauritanie		Niue				
Mozambique						
Myanmar						
Népal						
Niger						
Ouganda						
Rwanda						
Salomon, Iles						
Samoa						
São Tomé et Príncipe						
Sierra Leone						
Somalie						
Soudan						
Tanzanie						
Tchad						
Togo						
Tuvalu						
Vanuatu						
Yémen						
Zambie						

* Pays d'Europe centrale et orientale et Nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

• Territoires.

1. Ces pays et territoires seront reclassés parmi les pays les plus avancés le 1^{er} janvier 2003, à moins qu'une exception soit décidée.

2. Le Sénégal est devenu un PMA en 2001.

Les pays pauvres très endettés (PPTE) sont : Angola, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép.), Congo (Rép. dém.), Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Kenya, Laos, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Nicaragua, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Viêt-nam et Zambie.

Liste des abréviations¹

AASP	AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC
ACI	APPEL A LA CONCURRENCE INTERNATIONALE
ACP	PAYS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE
ADPIC	ASPECTS DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE QUI TOUCHENT AU COMMERCE
AERA²	INITIATIVE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT ACCÉLÉRÉS EN ASIE
ANASE	ASSOCIATION DES NATIONS DE L'ASIE DU SUD-EST
APD	AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT
ASS	AFRIQUE SUBSAHARIENNE
BafD	BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
BA sD	BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT
BERD	BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
BID	BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT
BIRD	BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
BMD	BANQUES MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT
BRI	BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX
CAD	COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
CCA²	BILAN COMMUN DE PAYS
CCE	COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
CCI	CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL
CCNUCC	CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
CDE²	DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT
CDI	CADRE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ
CE	COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
CEDAW²	CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION CONTRE LES FEMMES
CEI	COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS
CFA	COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE AFRICAINE
CI	CADRE INTÉGRÉ POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS
CIPD	CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU CAIRE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT (1994)
CNUCED	CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT
CNUED	CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT, RIO DE JANEIRO, 1992
CSLP	CADRE STRATÉGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
CT	COOPÉRATION TECHNIQUE
DTS	DROIT DE TIRAGE SPÉCIAL
ECDPM²	CENTRE EUROPÉEN DE GESTION DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT
ECHO²	OFFICE HUMANITAIRE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
EPIN²	CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DES POLITIQUES ET INSTITUTIONS DES PAYS
ÉPP	ÉVALUATION DE PROGRAMME PAR PAYS
ÉPT	ÉDUCATION POUR TOUS

FafD	FONDS AFRICAÏN DE DÉVELOPPEMENT
FAsD	FONDS ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT
FAS	FACILITÉ D'AJUSTEMENT STRUCTUREL
FED	FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT
FIDA	FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
FMI	FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
FNUAP	FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION
FPD	FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT
FRPC	FACILITÉ POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LA CROISSANCE
FSAP²	PROGRAMME D'ÉVALUATION DU SECTEUR FINANCIER (FMI/Banque mondiale)
GÉANT	GRUPE D'EXPERTS SUR L'ACCÈS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES
GII	GRUPE INFORMEL INTERSECRÉTARIATS
HCR	HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS
ICDF²	FONDS INTERNATIONAL DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT
IDA²	ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
IDE	INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER
IPH	INDICATEUR DE LA PAUVRETÉ HUMAINE
JBIC²	BANQUE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
JITAP²	PROGRAMME INTÉGRÉ CONJOINT D'ASSISTANCE TECHNIQUE
KfW²	BANQUE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT (Allemagne)
NÉI	NOUVEAUX ÉTATS INDÉPENDANTS (de l'ex-Union soviétique)
NEPAD	NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
MICs	MESURES CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS LIÉS AU COMMERCE
OCDE	ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
OID	OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT
OIT	ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
OMC	ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
OMD	OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT
OMS	ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
ONG	ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
OSC	ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
PAM	PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
PDGG²	DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF ET LA BONNE GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES
PECO	PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE
PED	PAYS EN DÉVELOPPEMENT
PFR	PAYS A FAIBLE REVENU
PMA	PAYS LES MOINS AVANCÉS
PNUD	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
PNUE	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
PPTE	PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS
PRÉ	PAYS A REVENU ÉLEVÉ
PRITI	PAYS A REVENU INTERMÉDIAIRE, TRANCHE INFÉRIEURE

PRITS	PAYS A REVENU INTERMÉDIAIRE, TRANCHE SUPÉRIEURE
PSA	PARTENARIAT STRATÉGIQUE POUR L'AFRIQUE (auparavant, Programme spécial d'assistance à l'Afrique)
RBM²	GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS
RNB	REVENU NATIONAL BRUT
S-21	STRATÉGIE POUR LE XXI ^e SIÈCLE
SFI	SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE
SGP	SYSTÈME GÉNÉRALISÉ DE PRÉFÉRENCES
SCN	SYSTÈME DE COMPTABILITÉ NATIONALE
SNDD	STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
SNPC	SYSTÈME DE NOTIFICATION DES PAYS CRÉANCIERS
SSB	SERVICES SOCIAUX DE BASE
SWAps²	APPROCHES SECTORIELLES
TIC	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
UE	UNION EUROPÉENNE
UNDAF²	PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT
UNESCO²	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
UNICEF²	FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
WID²	PARTICIPATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT
WSSD²	SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (Copenhague, 1995)

1. Cette liste n'est pas exhaustive. Elle fournit les abréviations les plus courantes relatives à la coopération pour le développement, y compris celles utilisées dans le présent rapport. Les sigles concernant les ministères et organismes d'aide sont fournis dans le chapitre IV.
2. Sigle dans la langue d'origine.

LIGNES DIRECTRICES DU CAD

Le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) adopte des orientations destinées à guider la conduite par ses Membres de leurs programmes de coopération pour le développement. Ces lignes directrices reflètent les vues des Membres et les enseignements qui se dégagent de leur expérience et font appel à la contribution d'institutions multilatérales et d'experts indépendants, y compris d'experts de pays en développement.

Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du *xxi*^e siècle

Le rapport sur *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du *xxi*^e siècle* approuvé par le CAD à sa réunion à haut niveau de 1996 définit les orientations stratégiques de la coopération pour le développement pour le *xxi*^e siècle. Il rappelle l'importance du développement pour les populations du monde entier et les avancées impressionnantes qui ont été obtenues sur le plan du développement humain au cours des cinquante dernières années. Il propose un projet d'avenir s'articulant autour d'un ensemble d'objectifs – concernant le bien-être économique, le développement social et la durabilité environnementale – dérivés des résultats des conférences des Nations Unies et préconise, pour donner corps à ce projet, des stratégies fondées sur le partenariat destinées à favoriser l'effort propre, une amélioration de la coordination et la cohérence des politiques. Les objectifs, et l'approche fondée sur le partenariat, qui y sont présentés ont depuis lors rallié l'adhésion de l'ensemble de la communauté internationale du développement.

Dans ces conditions, les Membres du CAD ont entrepris d'élaborer une série de lignes directrices à l'appui des ambitieux objectifs définis dans *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du *xxi*^e siècle*.

Les lignes directrices du CAD (2001) :

- La réduction de la pauvreté.
- Stratégies de développement durable.
- Renforcer les capacités commerciales au service du développement.
- Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ?

Ouvrages déjà parus dans la série des Lignes directrices du CAD

- Lignes directrices du CAD pour l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes dans le cadre de la coopération pour le développement.
- L'expansion du secteur privé.
- Le développement participatif et la bonne gestion des affaires publiques.
- L'aide des donateurs en faveur du développement des capacités dans le domaine de l'environnement.
- Lignes directrices sur l'aide et l'environnement :
 - n° 1 : Bonnes pratiques pour les études de l'impact sur l'environnement exercé par les projets de développement.
 - n° 2 : Bonnes pratiques pour les études et stratégies nationales concernant l'environnement.
 - n° 3 : Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide concernant le déplacement involontaire et la réinstallation dans le cadre de projets de développement.
 - n° 4 : Lignes directrices sur les problèmes d'environnement de dimension globale destinées aux organismes d'aide.
 - n° 5 : Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide relatives à la gestion des produits chimiques.
 - n° 6 : Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide pour la lutte contre les parasites et la gestion des pesticides.
 - n° 7 : Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide relatives à la réduction de l'incidence des catastrophes naturelles.
 - n° 8 : Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide concernant les aspects régionaux et mondiaux de la mise en valeur et de la protection des milieux marins et littoraux.
 - n° 9 : Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide pour une meilleure préservation et une utilisation durable des zones humides tropicales et subtropicales.

Consultez le site web du CAD/OCDE à l'adresse :

www.oecd.org/dac

Partie I
L'avenir

I	Nouvel élan, nouveaux défis	11
	1. Inscrire les politiques de développement et de coopération dans une perspective politique	11
	2. Entretenir un processus dynamique durable, fondé sur un partenariat mondial.....	14
	3. Promouvoir un engagement réciproque et une responsabilité partagée	20
	<i>Annexe I-1. Relever un défi mondial : réduire la pauvreté en s'appuyant sur le partenariat</i>	24
	<i>Annexe I-2. Contribuer à prévenir les conflits violents.....</i>	28
	<i>Annexe I-3. Stratégies de développement durable.....</i>	31
	<i>Annexe I-4. Les échanges et le développement dans le contexte de la nouvelle donne mondiale : renforcer les capacités commerciales en s'appuyant sur le partenariat</i>	34

II	La cohérence des politiques au service du développement	37
	1. La cohérence des politiques au service du développement – quel est le sens de cette notion, pourquoi est-elle importante et comment doit-on l'appliquer sur le terrain ?	37
	2. La cohérence des politiques : mise en pratique.....	40
	3. Promouvoir la cohérence des politiques au service du développement au sein de l'OCDE	51
	<i>Annexe II-1. Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés</i>	54
	<i>Appendice 1. Procédures et arrangements pratiques.....</i>	58
	<i>Appendice 2. Pays les moins avancés (au 1^{er} mai 2001).....</i>	60
	<i>Appendice 3. Libéralisation des marchés financés par l'aide : mandat donné par la réunion à haut niveau du CAD de 1998.....</i>	61

Partie II
Bilan des efforts déployés par les donateurs

III	Perspectives concernant le financement des objectifs de développement du millénaire	65
	1. Une question qui retient de plus en plus l'attention de la communauté internationale	65
	2. Grandes lignes des évolutions récentes des apports extérieurs et intérieurs de ressources au service du développement.....	67
	3. Financement du développement – opportunités et défis	77
	4. Perspectives actuelles d'évolution de l'offre et de la demande d'APD	81
	5. Remarques de conclusion	86
	<i>Annexe III-1. Évaluations récentes des besoins d'aide : quelques observations</i>	88



Examen des efforts et politiques des donateurs	95
1. Le partenariat au service de la réduction de la pauvreté : un principe sur lequel le consensus qui s'est formé au sein du CAD ne cesse d'évoluer	95
2. Pratiques des donateurs : appliquer le principe de partenariat ..	97
3. Mise en œuvre des principes sur lesquels se dégage un consensus : comment procèdent les donateurs ?	97
4. Améliorations observées dans les systèmes d'évaluation	102
5. Évolution de l'APD en 2000	104
6. Notes relatives aux différents Membres du CAD	111
<i>Allemagne</i>	113
<i>Australie</i>	115
<i>Autriche</i>	116
<i>Belgique</i>	117
<i>Canada</i>	120
<i>Communauté européenne</i>	121
<i>Danemark</i>	122
<i>Espagne</i>	123
<i>États-Unis</i>	124
<i>Finlande</i>	125
<i>France</i>	126
<i>Grèce</i>	127
<i>Irlande</i>	128
<i>Italie</i>	129
<i>Japon</i>	130
<i>Luxembourg</i>	131
<i>Norvège</i>	132
<i>Nouvelle-Zélande</i>	133
<i>Pays-Bas</i>	134
<i>Portugal</i>	137
<i>Royaume-Uni</i>	140
<i>Suède</i>	143
<i>Suisse</i>	144
7. Notes sur les programmes d'aide des pays de l'OCDE non membres du CAD	145
<i>Corée</i>	145
<i>Pologne</i>	145
<i>République slovaque</i>	146
<i>République tchèque</i>	147
<i>Turquie</i>	147
Module spécial : Les Objectifs du millénaire pour le développement	149

Partie III
Les nouveaux défis



Que peuvent faire les donateurs dans les pays en conflit ou peu performants ?	159
1. Conflits violents et développement : vers une perception commune du rôle de la coopération internationale	159



Les travaux du CAD et leurs liens avec ceux réalisés ailleurs....	160
Pays peu performants.....	161
2. Les nouvelles Lignes directrices du CAD « Contribuer à prévenir les conflits violents : orientations à l'intention des partenaires extérieurs »	161
Quelques rappels	161
Les nouvelles orientations pour la prévention des conflits	164
L'économie du savoir et les opportunités du numérique.....	181
1. Introduction.....	181
2. Les TIC en tant qu'outils au service du développement et de la réduction de la pauvreté.....	181
3. L'aide au développement à l'ère du numérique	183
4. En quoi les TIC peuvent-elles concourir au développement ? ...	184
5. Données d'expérience et pratiques optimales dans le domaine du commerce et de l'administration électroniques	191
6. Coopération entre les diverses parties prenantes	192

Partie IV

Le CAD et ses travaux

1. Le Comité d'aide au développement.....	201
Activités essentielles	202
Structure et composition.....	203
Mandat.....	204
Les organes subsidiaires du CAD.....	206
2. La Direction de la coopération pour le développement	220
Structure	222
Personnel.....	223

Annexe statistique	225
---------------------------------	------------

Notes techniques

(y compris principaux termes, définitions, abréviations et Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD)	327
--	-----

Tableaux

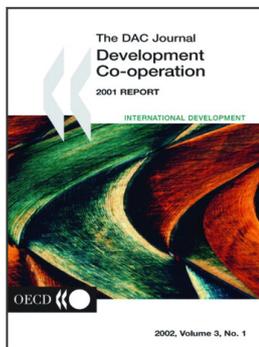
Tableau III-1. Apports nets de ressources des pays Membres du CAD et des organisations multilatérales aux pays bénéficiaires de l'aide.....	68
Tableau III-2. Encours de la dette à fin 2000 par groupes de pays ...	72
Tableau III-3. Fiche de calcul 1 : Scénario de croissance de l'APD....	82
Tableau III-4. Fiche de calcul 2 : Niveau de l'APD des Membres du CAD en 2010 et 2012 dans le scénario de croissance de l'APD réelle.....	83
Tableau IV-1. Aide publique au développement nette des Membres du CAD en 1999 et 2000.....	107
Tableau IV-2. Part des allégements de dette dans l'APD nette totale des Membres du CAD en 2000.....	110

Graphiques

Graphique III-1. Perspectives de mobilisation des ressources intérieures	75
Graphique IV-1. APD nette des pays Membres du CAD en 2000	108
Graphique VI-1. Nombre d'internautes dans le monde en novembre 2000	197
Graphique VI-2. Illustration du fossé numérique – Répartition des utilisateurs, par groupe de revenu, en janvier 2000.....	197

Encadrés

Encadré II-1. Renforcement des capacités dans le domaine des échanges	43
Encadré III-1. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	66
Encadré IV-1. Le Groupe d'étude du CAD sur les pratiques des donateurs	98
Encadré IV-2. Conclusions des récents examens par les pairs concernant les systèmes d'évaluation	105
Encadré IV-3. Évaluation conjointe des programmes d'aide de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni au Mozambique	112
Encadré IV-4. Examen de l'aide de l'Allemagne par le CAD, 20 novembre 2001	114
Encadré IV-5. Examen de l'aide de la Belgique par le CAD, 9 mai 2001	118
Encadré IV-6. Examen de l'aide des Pays-Bas par le CAD, 5 juin 2001	135
Encadré IV-7. Examen de l'aide du Portugal par le CAD, 11 avril 2001	138
Encadré IV-8. Examen de l'aide du Royaume-Uni par le CAD, 16 octobre 2001	141
Encadré V-1. Évolution récente du débat sur la prévention des conflits	162
Encadré V-2. Rechercher les incitations à la paix.....	168
Encadré V-3. La sécurité	171
Encadré V-4. La coopération pour le développement et le terrorisme	173
Encadré V-5. Intégrer la problématique homme-femme dans l'analyse des conflits violents et de la construction de la paix	177
Encadré VI-1. Quelques grands enseignements à tirer sur le rôle des TIC dans le développement par rapport aux objectifs internationaux de développement	182
Encadré VI-2. Le Projet Imfundo	185
Encadré VI-3. UNISA	186
Encadré VI-4. Le réseau HealthNet de SatelliLife	188
Encadré VI-5. Téléphones payants dans les villages du Bangladesh	190
Encadré VI-6. Exemples d'impact.....	193
Encadré VI-7. Le Plan d'action de Gênes	194
Encadré VI-8. Une dynamique de développement	196



Extrait de :

Development Co-operation Report 2001

Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/dcr-2001-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2002), « Le CAD et ses travaux : La Direction de la coopération pour le développement », dans *Development Co-operation Report 2001 : Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2001-9-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.